



**Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri
Communiqué de presse – 15 février 2012
Pour diffusion immédiate**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvel appel du Parlement européen pour une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme : A quand l'action de l'UE ?

Quelques 30 députés européens ont récemment signé un appel à l'action demandant à la Commission européenne de répondre aux appels du Parlement européen pour une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme. C'est la troisième fois au cours de ces dernières années que le Parlement européen demande l'élaboration d'une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme. Alors que des centaines de sans-abri sont morts durant la vague de froid, la Commission européenne n'a pris aucune mesure concrète. La FEANTSA rejoint l'appel du Parlement européen pour une coordination urgente de la politique de lutte contre le sans-abrisme dans l'UE.

Les députés européens demandent une action, une mobilisation et une solidarité. Ils demandent que tous les gouvernements des États membres se réunissent le plus rapidement possible afin de s'assurer que toutes les mesures possibles soient prises pour garantir le droit à un hébergement d'urgence à toutes les personnes dormant dans la rue. Ils demandent également la création d'un fonds d'urgence pour aider les États membres qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour gérer la situation critique, ainsi que le développement immédiat de la stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme que le Parlement européen a exigé dans sa résolution du 14 septembre 2011.

Cette résolution (B7-0475/2011) a suivi une Déclaration (61/2010) demandant le développement d'une stratégie européenne ambitieuse de lutte contre le sans-abrisme et l'accompagnement des États membres dans leurs efforts en vue de mettre un terme au sans-abrisme. Cette Déclaration demande à l'Union européenne et aux États membres de réaliser des progrès concrets dans la lutte contre le sans-abrisme.

La Déclaration 111/2008 du Parlement européen en vue de mettre un terme au sans-abrisme de rue invite également les États membres à développer des dispositifs hivernaux pour éviter que les personnes sans domicile meurent durant les vagues de froid.

Alors que des réponses d'urgence seront toujours nécessaires pour faire face au sans-abrisme, il est urgent de développer des politiques stratégiques ayant comme objectif à long terme de mettre un terme au sans-abrisme. Continuer à « gérer » le sans-abrisme n'est ni durable ni acceptable en Europe.

Selon le directeur de la FEANTSA, Freek Spinnewijn, « La Commission européenne a reçu suffisamment de demandes des représentants européens élus de développer une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme. L'UE n'a plus d'excuse pour ne pas développer de réponse coordonnée au sans-abrisme en Europe. »

La FEANTSA soutient pleinement les appels répétés du Parlement européen pour une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme et demande à la Commission européenne de répondre aux demandes du PE.

----- FIN -----

En savoir plus sur www.feantsa.org ou au 0032 2 538 66 69

Notes aux éditeurs :

1. La [FEANTSA](http://www.feantsa.org) est la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri. Il s'agit d'une fédération d'associations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre le sans-abrisme en Europe. C'est le seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.
2. Lien vers la résolution B7-0475/2011 sur une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+MOTION+B7-2011-0475+0+DOC+XML+V0//FR>
3. Lien vers la Déclaration 61/2010 sur une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0499+0+DOC+XML+V0//FR>
4. Lien vers la Déclaration 111/2008 en vue de mettre un terme au sans-abrisme de rue : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0163+0+DOC+XML+V0//FR>
5. Plusieurs États membres ont développé des stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme. Voir : <http://www.feantsa.org/code/fr/pg.asp?Page=1177>

Pour de plus amples informations, veuillez contacter [Suzannah Young](mailto:Suzannah.Young@feantsa.org), chargée de communication de la FEANTSA
* * * * *

■ European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL

Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL

194 Chaussée de Louvain ■ 1210 Brussels ■ Belgium ■ Tel.: +32 2 538 66 69 ■ Fax: +32 2 539 41 74 ■ office@feantsa.org ■ www.feantsa.org